



21 juillet 2023

Présenté par le Secrétariat du TCA

Original : Anglais

Traité sur le commerce des armes
Neuvième Conférence des États Parties
Genève, Suisse, 21-25 août 2023

PROJET DE BUDGET PRÉVISIONNEL DU TCA POUR L'EXERCICE 2024

INTRODUCTION

1. Le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité sur le commerce des armes (TCA) prévoit qu'une Conférence des États Parties adopte, lors de chaque session ordinaire, un budget pour l'exercice courant jusqu'à la session ordinaire suivante.
2. La préparation et la gestion des budgets du TCA sont soumises aux règles financières du TCA. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 établit que le Secrétariat du TCA prépare les prévisions budgétaires et les soumet, après examen par le Comité de gestion, aux États Parties, au plus tard 90 jours avant l'ouverture de la Conférence chargée d'adopter ce budget.
3. Les prévisions budgétaires soumises à l'adoption d'une Conférence des États Parties doivent couvrir les dépenses budgétaires relatives à la Conférence ainsi que celles du Secrétariat du TCA. Les règles financières n° 5 et 6 définissent les éléments à prendre en compte dans les prévisions budgétaires relatives respectivement à la Conférence et au Secrétariat du TCA.
4. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 a été préparé conformément aux exigences des règles financières du TCA.

SITUATION ÉCONOMIQUE

5. Le budget prévisionnel du TCA est présenté et adopté en dollars américains (USD), la monnaie d'établissement du budget et de comptabilité du TCA. Cependant, le budget adopté par le TCA est dépensé dans des transactions basées sur le franc suisse (CHF). De ce fait, les budgets du TCA sont exposés à la fluctuation du taux de change USD-CHF. Le taux de change USD-CHF est resté constant pendant plusieurs années¹. Cependant, à partir de la période 2020/2021, le dollar américain a perdu de la valeur par rapport au franc suisse². Cette situation a une incidence sur les perspectives du projet de budget prévisionnel 2024.

MONTANT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2023

6. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 précise que le budget prévisionnel présenté pour adoption par une Conférence des États Parties doit indiquer les recettes réelles pour la période précédente, en l'occurrence l'exercice 2023.

¹ 1 CHF = 1,0081708946 USD.

² 1 CHF = 1,080613789 USD (taux utilisé pour le budget 2023 du TCA).

7. Le budget 2023 adopté par la Huitième Conférence des États Parties constitue la base des recettes financières de l'exercice 2023. À cet égard, le budget total du TCA pour l'exercice 2023, qui se compose du budget du Secrétariat (789 514,00 USD) et de celui de la Conférence (412 444,00 USD), s'élève à 1 201 958,00 USD. C'est sur la base de ce montant que les contributions financières au budget du TCA pour l'exercice 2023 ont été calculées selon la formule prescrite dans les règles financières du TCA.

8. En octobre 2022, le Secrétariat du TCA a adressé 132 avis d'évaluation à tous les États concernés conformément aux règles financières n° 5 et 6 du TCA. En date du 31 mai 2023, le montant total des contributions financières reçues de 78 États s'élève à 1 101 992,99 USD. Le montant total des contributions financières non acquittées par les 54 autres États évaluées pour le budget 2023 du TCA s'élève à 99 965,01 USD.

9. En mars 2023, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la règle financière n° 8, le Président de la Neuvième Conférence des États Parties a adressé un rappel écrit à tous les États ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions financières en soulignant l'importance de verser les montants dus.

ADMINISTRATION DU BUDGET

10. Après son adoption par la Neuvième Conférence des États Parties, le budget du TCA sera administré par le Secrétariat du TCA conformément aux dispositions des règles financières du TCA et sous la supervision du Comité de gestion. En conséquence, le Secrétariat du TCA informera l'ensemble des États du montant de leurs contributions financières au budget de l'exercice 2024 en octobre 2023.

CONCLUSION

11. Conformément au paragraphe 1 de l'article 4 des Règles financières du Traité, le Secrétariat du TCA soumet aux États Parties le projet de budget prévisionnel 2024 pour examen et adoption lors de la Neuvième Conférence des États Parties (CEP9).

Secrétariat du TCA : Projet de budget prévisionnel 2024

Source des fonds ⁱ	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires
Contributions des États ÉVALUÉES	Total des dépenses de personnel (P4, P3 et P2) ⁱⁱⁱ - 12 mois 2024	625'986	Conformément au Statut et règlement du personnel du TCA
	Appui temporaire général (si nécessaire)	11'250	45 jours de consultance (spécialiste junior - estimé à 250 USD/jour)
	Services professionnels (juridiques, passation de marchés, personnel, finances)	20'000	40 jours de consultance (spécialiste - estimé à 500 USD/jour)
	Frais de déplacements internationaux du personnel (billets d'avion, transports terrestres, logement et indemnités journalières)	20'000	Coûts estimés à 4 000 USD/voyage (2 voyages pour P4, 2 voyages pour P3, 1 voyage pour P2)
	Formation du personnel	4'000	
	Utilisation des services informatiques et de télécommunication (appels de téléphones fixes et mobiles, photocopies)	5'000	
	Site internet du Secrétariat	78'669	Maintenance et amélioration progressive
	Frais d'audit	17'290	
	Assurance	7'000	
	Divers (articles de bureau, cartouches d'imprimantes, etc.)	7'500	
Sous-total contributions ÉVALUÉES		796'695	Total dont 30 % sont évaluées conformément à la règle financière n° 5, 70 % évaluées conformément à la règle financière n° 6
EN NATURE par l'État hôte ^{iv} (la Suisse)	Locaux (y compris gestion du bâtiment) - 12 mois	94'541	Couvert par l'État hôte : Locaux = 80 768 CHF, Stockage des archives = 6 720 CHF
	Services informatiques et de télécommunication (matériel informatique, assistance (main d'œuvre)) ^v	54'220	Location d'une ligne informatique = 3 240 CHF, achat de matériel informatique = 6 000 CHF ; Maintenance et assistance informatique = 38 055 CHF ; abonnement téléphonie mobile = 480 CHF ; location d'un photocopieur = 2 400 CHF
	Gestion financière et comptable (y compris pour la collecte des contributions)	57'273	Services financiers = 53 000 CHF
	Gestion des ressources humaines	10'806	Services RH = 10 000 CHF
	Services d'appui au personnel (membre du personnel DCAF)	51'869	Salaires et cotisations sociales du poste d'assistant = 48 000 CHF (12 mois 50 %)
	Frais généraux DCAF pour 2024	20'430	Divers = 1 600 CHF ; Frais généraux DCAF = 17 306 CHF
Sous-total EN NATURE par l'hôte		289'139	
TOTAL		1'085'833	

Conférence (CEP10) : Projet de budget prévisionnel 2024

Source des fonds ⁱ	Type	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires	
Contributions ÉVALUÉES des États participants CEP à Genève	Processus préparatoire de la CEP10	Salles pour les réunions préparatoires	22'509	1 x réunions des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunions préparatoires informelles (2 jours) (= 6 jours)	
		Réunions préparatoires hybrides	25'805	Frais de droits d'auteur de 10 % pour la publication des enregistrements des réunions, y compris l'interprétation, sur le site web du TCA ; équipement et techniciens pour la conduite des réunions hybrides.	
		Sécurité	6'419	1 x réunions des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunions préparatoires informelles (2 jours) (= 6 jours)	
		Documents ^{vi}	36'000	Services de traduction (arabe, chinois, français, russe, espagnol)	
		Services d'interprétation lors des séances ^{vii}	79'749	1 x réunions des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunions préparatoires informelles (2 jours) (= 6 jours)	
	Sous-total processus préparatoire			170'482	
	CEP10	Salle de conférence	18'911	Pas de location si la Conférence est organisée au CICG à Genève ; Estimation des frais pour les services de conférence du CICG (assistance technique, location de matériel)	
		Réunions préparatoires hybrides	21'504	Frais de droits d'auteur de 10 % pour la publication des enregistrements des réunions, y compris l'interprétation, sur le site web du TCA ; équipement et techniciens pour la conduite des réunions hybrides.	
		Enregistrement vidéo	5'403	En fonction de la décision sur le format de la réunion	
		Documents ^{vi}	40'000	Services de traduction (arabe, chinois, français, russe, espagnol)	
		Services d'interprétation lors des séances ^{vii}	69'700	Équipement pour l'interprétation et les interprètes	
		Fournitures et matériel de conférence	2'702	Ordinateurs, photocopieur et fournitures correspondantes	
		Assistance informatique	3'000	Services informatiques liés à l'utilisation des ordinateurs, imprimantes, site internet, inscription en ligne	
		Personnel d'appui à la conférence	13'500	Personnel d'appui local	
		Sécurité	15'500	Sécurité de la CEP	
Graphisme et impression		3'400	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants		
Décoration		1'415			
Assistance médicale		1'000			
Divers	1'100				
Sous-total CEP10			197'135		
Sous-total contributions ÉVALUÉES			367'617		
EN NATURE par le pays hôte lorsque la CEP se réunit en dehors de Genève	CEP10	Salle de conférence	-		
		Traiteur	-	Déjeuners, pauses café, réception	
		Graphisme et impression	-	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Transport	-	Bus/cars de/vers l'aéroport, cérémonie d'ouverture, etc.	
		Sécurité	-		
		Assistance médicale	-		
		Décoration	-		
		Divers	-		
Personnel	-	Organisateur, personnel d'appui local			
Sous-total EN NATURE			-		
TOTAL coût de la conférence			367'617		

Notes explicatives

- i. Conformément à la règle financière du TCA n° 3, le budget couvre un exercice correspondant à une année calendaire (janvier-décembre). Par conséquent, ce budget prévoit une estimation des frais sur douze mois pour l'année calendaire 2024.
- ii. Les postes budgétaires sont définis au paragraphe 3 de la règle financière n° 6 en ce qui concerne le Secrétariat, et du paragraphe 3 de la règle n° 5 en ce qui concerne la Conférence.
- iii. En vertu du Statut et règlement du personnel du TCA, ce poste budgétaire couvre la rémunération et les assurances.
- iv. L'actuelle contribution en nature de l'État hôte (Suisse) prendra fin en décembre 2023. L'État hôte a indiqué que la contribution en nature sera maintenue pour les deux prochaines années (2024 et 2025), sous réserve de la confirmation finale de l'État hôte. L'estimation du montant des contributions en nature est fournie par la Suisse en CHF et convertie en USD au taux de change de 1 CHF = 1,080613789 USD (en date du 24 février 2022).
- v. Les services d'assistance et de maintenance de l'infrastructure informatique sont fournis par e-Durable SA.
- vi. Conformément au paragraphe 1 de l'article 49 des Règles de procédures du TCA.
- vii. Conformément au paragraphe 1 de l'article 47 des Règles de procédures du TCA.